

Le conseil municipal s'est réuni le mercredi 31 janvier à 18h30, sur convocation régulière et sous la présidence de Monsieur Thierry COZIC, Maire.

Monsieur le Maire ouvre la séance et procède à l'appel des membres.

Présents: M. COZIC, M. BRUNEAUD, M. CHALUMEAU, Mme DIEBOLT, M. MONCHATRE, Mme POIRRÉE, M. DODIN, Mme DUBOIS, M. CHARRETIER, Mme GUÉRINEAU, M. MARSAL, Mme BONIN, M. REBOUILLEAU, Mme JUBAULT, M. MACÉ, M. ABRAHAM, Mme DAGUET, M. HUMBERTCLAUDE, Mme BEAUMONT, M. NARDEUX, Mme ROUSSEAU, Mme LÉON, Mme GENDRAULT,

Votes par procuration :

M NARDEUX pour Mme GOUPIL
 Mme POIRREE pour Mme LUSSON
 M. REBOUILLEAU pour Mme HOUYEL
 M. COZIC pour M. DESOMBRE
 M. DODIN pour M. HÉRON
 M CHALUMEAU pour M. PAVY

M MONCHATRE est élu Secrétaire de Séance.

Conformément au Code Général des Collectivités, Monsieur le Maire présente la liste des décisions qu'il a prises en vertu des délégations de compétences qui lui ont été consenties par délibération du conseil municipal du 9 avril 2014.

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre de sa délégation de fonctions, à savoir :

N° décision	Date de signature	Objet (préciser si besoin la durée du contrat et le montant de la prestation)
44	19/12/2017	Contrat de fourrière animale et de ramassage avec la société CANIROUTE.
45	04/01/2018	Appel d'offres relatif à la fourniture, installation et maintenance d'outils numériques dans les écoles primaires et maternelles de la commune.
46	22/12/2017	Sté Iliane – contrats de maintenance préventive et curative
47	22/12/2017	Adhésion à la ludothèque d'Allonnes.
01	10/01/2018	Avenant au contrat de maintenance copieur noir et blanc PRO 907 EX Ricoh
02	17/01/2018	Assurances lot 1 : dommage aux biens commune. Extension temporaire "exposition et prêts de matériel" du 09/05 au 13/07/2017
03	17/01/2018	Assurances lot 1 : dommage aux biens commune. Avenant 4/2. Révision année 2017
04	17/01/2018	Assurances lot 3 : avenant n°2. Commune flotte véhicules et risques annexes année 2018

1 Salles municipales – tarification et règlement intérieur

Suite à la mise en service de la salle La Bulle, il est proposé à l'assemblée de valider un règlement intérieur et une grille de tarification commune à toutes les salles municipales ouvertes à la location.

Le conseil municipal approuve ce nouveau dispositif.

Monsieur le Maire souligne la mise en place d'un forfait week-end pour la location des salles municipales, du samedi matin 8h au lundi matin 1h. Il sera facturé 1.5 jours, sauf pour les associations arnageoises, pour qui la facturation correspondra à 1 seul jour, afin de soutenir les initiatives locales.

2 Tarification des équipements et services municipaux année 2018

Dans un souci de lisibilité et de transparence et afin de proposer un outil simple aux administrés, le conseil municipal a décidé de présenter sur un document unique l'ensemble des tarifs des prestations communales.

Le conseil municipal approuve les tarifs 2018 valables à partir du 1^{er} février.

3 Subvention exceptionnelle au Comité de Jumelage et d'Echanges Internationaux

La ville d'Arnage est impliquée dans un réseau de villes européennes dont l'objectif est de promouvoir le vivre ensemble européen et de favoriser les échanges et la compréhension mutuelle en Europe.

Dans ce cadre, la ville d'Arnage et le Comité de Jumelage et d'Echanges Internationaux se sont engagés à participer à un projet qui comprend une série de débats publics ouverts et d'ateliers thématiques sur l'avenir de l'Union Européenne intitulé « Où vas-tu l'Europe ? ».

Le Comité de Jumelage et d'Echanges Internationaux a pris en charge la quasi-totalité des dépenses liées aux déplacements, pour un montant total de 3 352 €.

En conséquence, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer à cette association une subvention exceptionnelle de 1 537 €.

4 Subvention au Comité d'Organisation du Carnaval de la Sorcière d'Arnage

Le conseil municipal décide d'allouer au Comité d'Organisation du Carnaval de la Sorcière d'Arnage une subvention de 7 500 euros pour l'année 2018 afin de soutenir l'association dans son rôle d'organisateur du carnaval.

5 Adhésion au Francas

L'association FRANCAS qui accompagne la collectivité depuis des années dans la formation des animateurs, nous propose la location de malles pédagogiques et de sites de bivouacs, et intervient, sur notre demande, pour des formations spécifiques, le tout, avec des tarifs préférentiels.

Le conseil municipal accepte le renouvellement de l'adhésion pour l'année en cours.

6 Séjours pendant les petites vacances scolaires de Printemps 2018 : Fonctionnement- Inscription- Participation des familles

La collectivité propose de mettre en place un séjour durant les petites vacances scolaires de Printemps. Ce séjour sera ouvert aux enfants âgés de 8 à 11 ans et aura lieu

Ce conseil municipal valide ce projet.

Sur la thématique médiévale, ce séjour devrait attirer de nombreux participants souligne Serge DODIN. Monsieur le Maire rappelle que la tarification des séjours est calculée en fonction du quotient familial, un mode de tarification juste et solidaire auquel la Municipalité est très attachée.

7

Groupement de commandes pour la fourniture de gaz constitué pour la durée relative au mandat électoral – article 28 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015

La fin des tarifs réglementés du gaz naturel a conduit les collectivités locales à mettre en place des contrats de fourniture de gaz depuis le 1er janvier 2015. Le contrat actuel arrivant à son échéance, il convient donc de relancer la procédure en conservant le principe du groupement de commandes réunissant Le Mans Métropole ainsi que toutes les communes membres de la communauté urbaine desservies par le gaz ; il est par ailleurs proposé d'élargir ce groupement aux établissements communaux qui souhaitent s'inscrire dans une telle démarche.

Le conseil municipal valide le principe du groupement de commandes et le lancement d'un nouvel appel d'offres.

8

Gestion des autorisations de programmes et crédits de paiement 2017

En dérogation au principe de l'annualité budgétaire, la procédure des autorisations de programme est un instrument de gestion qui permet de répartir une opération sur plusieurs exercices budgétaires.

Dans ce contexte la délibération relative à l'adaptation des AP/CP permet de synthétiser les différents mouvements intervenus l'année antérieure :

Construction de l'Espace Culturel, opération n° 20

Opération soldée Aucun crédit de paiement n'a été alloué pour 2017.

Le bilan de CENOVIA adressé au cours du 4^e trimestre 2017 fait apparaître un solde débiteur de 48 412,88 € venant diminuer le montant cette opération.

Le décompte général définitif de cette opération s'élève à 5 787 920,04 €.

Liaison Douce – opération n° 28

Opération non soldée pour laquelle les crédits de paiement prévus pour l'année 2017 ont été consommés à hauteur de 15 148,80 €.

Il s'agit :

- des acquisitions de parcelles de terre DAVAZE et LEMENANT : 13 898,20 €
- des frais notariés concernant les acquisitions DAVAZE et LEMENANT : 1 250,60 €

Les restes à réaliser 2017 s'élèvent à 571,20 € pour le BP 2017, Il s'agit de bornage et levé topographique du cabinet GUILLERMINET.

Monsieur le Maire souligne que l'opération « Construction de l'Espace Culturel » engagée en 2005 est désormais soldée avec un décompte général définitif à 5 787 920,04 €, très proche de l'estimation initiale.

Le conseil municipal prend acte de ce rapport.

Tous les délibérés ayant eu lieu, Monsieur le Maire clôt la séance à 21h30.